

## CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

### Calendrier de déroulement de la session 2023

DU MARDI 18 OCTOBRE AU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022	Les candidats individuels et en enseignement à distance doivent : <ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre connaissance de la note d'information avant de débiter l'inscription à l'examen</li> <li>- créer leur espace candidat CYCLADES et s'inscrire sur le site Internet de l'académie de Clermont-Ferrand, rubrique Scolarité-Etudes</li> <li>- imprimer la <b>confirmation d'inscription</b> disponible dans la rubrique « mes documents » depuis le compte candidat « CYCLADES »</li> <li>- l'adresser au rectorat, accompagnée des <b>pièces justificatives</b></li> </ul> <p style="text-align: center;"><u>Il est obligatoire de conserver une copie des documents envoyés</u></p>
LUNDI 05 DECEMBRE 2022	Dernier délai pour retourner la confirmation d'inscription signée, accompagnée des pièces justificatives <b>⚠ Passée cette date, l'inscription des candidats n'ayant pas retourné l'ensemble des documents sera annulée pour la session 2023</b>
VENDREDI 31 MARS 2023	Date limite d'envoi des annexes attestant de la période de formation en entreprise (stage) ou de l'expérience professionnelle <b>⚠ Passée cette date, les candidats n'ayant pas envoyé les documents ne seront pas autorisés à passer les épreuves de l'examen</b> <b>⚠ Les stages et expériences professionnelles devront donc être terminés avant cette date</b>
DEBUT AVRIL 2023	Commission de vérification de la conformité des durées de stages et expérience professionnelle (épreuves EP1 et EP2) En cas de dossier non conforme, les candidats en seront informés par courrier postal
MI-AVRIL 2023	La convocation des candidats est mise à disposition dans la rubrique « mes documents » depuis le compte candidat « CYCLADES » Pour les candidats inscrits à l'épreuve d'EPS, une convocation est transmise séparément. <b>⚠ Pensez à signaler les changements d'adresse.</b>
MI-MAI - MI-JUIN 2023	Déroulement des épreuves générales et professionnelles <b>⚠ Les 2 fiches de l'EP1 sont à apporter le jour même de l'épreuve en double exemplaire.</b> <b>⚠ Le projet d'accueil réel de l'EP3 pour les assistantes maternelles est à apporter le jour même de l'épreuve en double exemplaire.</b>
DÉBUT JUILLET 2023	Publication des résultats
MI-JUILLET 2023	Après la publication des résultats, mise à disposition du relevé de notes dans la rubrique « mes documents » depuis le compte candidat « CYCLADES »